

**PROCÈS-VERBAL DE LA 8<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES,  
TENUE LE 7 AVRIL 2017, À 12 H,  
À LA SALLE 307 AU CISSS DES ÎLES**

<b>PRÉSENTS :</b>	M. Emmanuel Aucoin	Président
	M <sup>me</sup> Yvette Fortier	Secrétaire directrice générale
	M <sup>me</sup> Helena Burke	Administratrice
	M <sup>me</sup> Gisèle Deraspe	Administratrice
	D <sup>re</sup> Amélie Hubert	Administratrice
	M <sup>me</sup> Nancy Leblanc	Administratrice
	D <sup>r</sup> Jean-Robert Leroux	Administrateur
	M <sup>me</sup> Martine Martin	Administratrice
	M <sup>me</sup> Marie-Josée Noël	Administratrice
	M <sup>me</sup> Jacinthe Richard	Administratrice
	M. Serge Rochon	Administrateur
<b>INVITÉ :</b>	M. Pierre Arsenault	Adjoint à la DSI-SM
	M. Philippe Simon Laplante	Adjoint au DSA - Ressources humaines, Communications et Affaires juridiques
	Mme Judith Arsenault	Chef des soins à domicile
	Mme Johanne Cantin	DSI-SM
<b>CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :</b>	M. Claude Cyr	DSA
<b>MOTIVÉS :</b>	M. Gaston Bourque	Vice-président
	M. Reynald Tremblay	Administrateur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, M. Emmanuel Aucoin, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 12 h 05.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 8<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 6 avril 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 2017-04-353**



L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

**DOSSIERS – DÉCISION**

3. Dossier « CLSC de l'Est »
4. Levée de la séance.



**DOSSIERS – DÉCISION**

**DOSSIER « CLSC DE L'EST »**

Le président, M. Emmanuel Aucoin, invite la présidente-directrice générale, madame Yvette Fortier à faire un résumé de la situation concernant le CLSC de l'Est, ainsi que les démarches déjà effectuées dans le dossier. Beaucoup d'échanges ont eu lieu et les membres reçoivent les informations concernant la situation dans le dossier « CLSC de l'Est », ainsi que des réponses à leurs questions.

**CONSIDÉRANT QU'**il est difficile pour le CISSS des Îles d'assurer, en partie, le service préhospitalier avec une équipe d'infirmiers/infirmières et de maintenir leur compétence et intérêt à être délocalisé à l'Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS des Îles a annoncé son intention de ne pas renouveler l'entente de cinq (5) ans avec le CISSS de la Gaspésie en regard de l'offre de services préhospitaliers d'urgence (SPU) il y a un an, et qui est devenue échue le 1<sup>er</sup> février 2017 à cause des risques liés à la continuité, la qualité et sécurité des soins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS des Îles a offert une transition en douceur à partir de septembre 2016, en appui aux premiers répondants jusqu'au 3 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service en CLSC, soins à domicile et palliatifs n'est pas modifiée et que le CISSS des Îles a une responsabilité populationnelle en tout temps ;

**CONSIDÉRANT QUE** des membres de la communauté de l'Est ont l'intérêt de servir leur communauté en tant que premiers répondants et souhaitent participer à la définition des services sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'inquiétude de la population vis-à-vis la situation en regard des services préhospitaliers et de la fermeture du CLSC en dehors des heures normales d'ouverture de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi ;

#### **SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

##### **Que la Direction et le conseil d'administration du CISSS des Îles**

Exige du CISSS de la Gaspésie de fournir une ambulance à l'Est des Îles, afin de supporter les premiers répondants dans les cas de découverte d'infirmiers/infirmières pour le SPU ;

**Que** le CISSS des Îles sursoit de retirer la présence infirmière pour une durée de trois mois à l'Est à compter de la présente ;

**Que** le CISSS des Îles mette sur pied un comité citoyen composé de représentants des deux (2) communautés, des municipalités, du CISSS des Îles et du conseil d'administration afin d'identifier un modèle d'organisation de soins pérennes ;

**Que** le comité citoyen doit remettre son rapport et les recommandations au conseil d'administration du CISSS des Îles, au plus tard le 13 juin 2017, à la séance ordinaire.

#### **RÉSOLUTION N° 2017-04-354**

#### **4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la réunion à 12 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION N° 2017-04-355**

Emmanuel Aucoin  
Président du conseil

Yvette Fortier  
Secrétaire du conseil